

Léognan, le 03 avril 2021

Le Maire

A

L'ensemble des associations

Nos réf : SG/LA/GU/N°88

Affaire suivie par :

Laurent ABRIBAT

Tel : 06.03.46.30.65

laurent.abribat@mairie-leognan.fr

Objet : mesures sanitaires
pour la vie associative

Référence : Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Président de la République a présenté le 31 mars 2021, lors d'une allocution télévisée, de nouvelles mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19. Elle font l'objet du décret cité en référence, paru au journal officiel de ce jour, qui indique les modalités de mise en place de nouvelles règles à compter de dimanche 04 avril, à 0h.

Après analyse du document susvisé, nous considérons manquer d'éléments pour une déclinaison tangible des mesures applicables à la vie associative, dans un contexte restrictif. Il n'appartient pas à la Mairie de Léognan d'interpréter la réglementation en vigueur concernant les mesures sanitaires.

Par conséquent, nous vous faisons part des décisions suivantes :

- Par mesure conservatoire, les installations municipales où se déroulent toutes les activités associatives, sauf celles liées à l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, sont interdites d'accès à compter de dimanche 04 avril à 0h, jusqu'à nouvel ordre, quelle que soit la nature des activités et le lieu de pratique,
- Nous demandons sans délai aux services de la Préfecture de la Gironde, la lecture qu'il convient de faire de la réglementation en vigueur concernant les mesures sanitaires,
- Nous vous déclinons dans les meilleurs délais, les éléments complémentaires nécessaires à la pratique des activités associatives.

Soyez convaincu.e.s de notre indéfectible soutien dans cette période contrainte pour l'ensemble des associations.

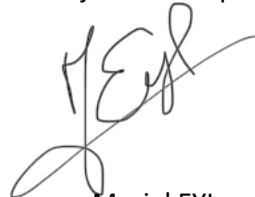
Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Adjoint à la Culture
& à l'Animation



Stéphane GARCIA

L'Adjointe aux Sports



Muriel EYL

Le Maire



Laurent BARBAN